

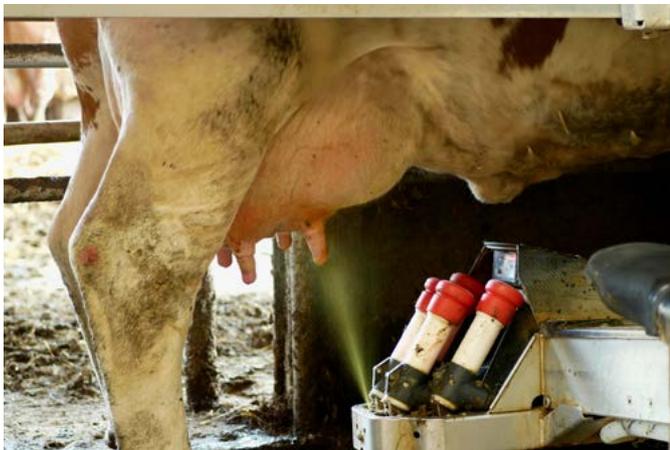
HD11337

IR01. 07/2023

INDAL® LAC SPRAY

Désinfectant avant et après traite liquide
à base d'acide lactique

Désinfectant liquide prêt à l'emploi pour l'hygiène
des trayons pré et post-traite. Utilisable en
pulvérisation automatique ou manuelle.



- Pratique un seul produit en stock. Utilisable en pulvérisation ou trempage automatique, manuel, robot.
- Contient 98000ppm d'acide lactique ce qui lui assure une désinfection complète contre les bactéries et les levures selon les normes EN1656, EN1657, bactériophage selon la norme EN13610 en avant traite et virucide selon la norme EN14675.
- Désinfecte rapidement en seulement 1 minute en avant traite.
- Enrichie en agents cosmétiques (glycérine, allantoïne, aloé vera, lanoline et urée) pour hydrater, assouplir et apaiser la peau.



INDAL® LAC SPRAY

- INDAL® LAC SPRAY est un désinfectant liquide prêt à l'emploi pour l'hygiène des trayons pré et post-traite.
- Utilisable en pulvérisation automatique ou manuelle.
- Contient 98000 ppm d'acide lactique ce qui assure une désinfection efficace contre les bactéries et levures, selon les normes EN1656, EN1657, bactériophages selon la norme EN13610 en avant traite et virucide selon la norme EN14675.
- Enrichie en actifs cosmétiques dermoprotecteurs : glycérine, allantoin, aloé vera, lanoline et urée pour protéger, apaiser, assouplir et hydrater la peau en profondeur.
- Concentré en agent couvrant pour une répartition uniforme, ne goutte pas.



1. Caractéristiques physico-chimiques :

| | |
|------------------------------|--|
| Aspect | Liquide limpide bleu - Odeur menthe |
| Densité | 1,06 ± 0,005 (20°C) |
| pH pur | 2,76 |
| DDM | 2 ans |
| Matière active | Acide lactique (n° CAS 79-33-4) à 9,8% (104 g/l) |
| Viscosité, dynamique | < 10 mPa.s (20°C) |
| Tension superficielle | 30,89 mN/m |
| T° de stockage | 5 – 40 °C |

2. Conditionnements :

| Type conditionnement | Poids Net (kg) | Palettisation (Nb unités par palette) | Palette |
|----------------------------|----------------|---------------------------------------|---------|
| Jerrican perdu bleu de 20L | 21 | 28 | 80X120 |
| Tonnelet perdu bleu de 60L | 62 | 6 | 80X120 |
| Fût bleu perdu de 200L | 219 | 4 | 115X115 |
| IBC perdu PE 1000L-DN50 | 1060 | 1 | 100x120 |

3. Mode d'emploi

Pulvériser le produit pur soigneusement pour que chaque trayon soit entièrement recouvert de produit.

Pour l'application avant traite, nettoyer soigneusement les trayons avant l'application du produit.

Robot de traite : Régler le dispositif de traite robotisée pour qu'il lave les trayons une minute après l'application.

Application manuelle ou semi-automatique : Laisser agir le produit pendant une minute puis essuyer les trayons avec un papier à usage unique ou une lavette avant le branchement des faisceaux.

Pour l'application post-traite, laisser le produit jusqu'à la traite suivante. Maintenir les animaux debout pendant le temps nécessaire pour l'action désinfectante du produit. (au moins 5 minutes).

Éliminer les résidus de produits si besoin au début de la traite suivante, avec une lavette à usage unique et une solution nettoyante adaptée.

| Type d'utilisation | Application | Dosage (%) | Temps de contact | Température |
|---|---|------------|------------------|-------------|
| Hygiène des mamelles (trayons de vaches, chèvres, brebis) | Avant traite : Pulvérisation manuelle ou automatique. Robot | Pur | 1 min | Ambiante |
| | Après traite : Pulvérisation manuelle ou automatique. Robot | Pur | 5 min | Ambiante |

3.1 Complément d'information

Remplir le réservoir du pulvérisateur à gâchette adapté en bon état ou du dispositif de traite robotisée automatisée (traite robotisée) ou raccorder le récipient à l'équipement du robot de pulvérisation (robot de pulvérisation).

Appliquer avant ou après la traite uniquement sur peau saine avec un appareil de pulvérisation propre.

Nettoyer régulièrement le matériel d'application avec de l'eau.

Taux d'application :

- Vaches et bufflonnes : 6 à 20 ml
- Brebis : 3 à 10 ml
- Chèvres : 5 à 12 ml

Fréquence :

- Vaches et bufflonnes : 2 à 3 fois par jour pour la désinfection avant la traite et/ou 2 à 3 fois par jour pour la désinfection après la traite
- Ovins et caprins : 1 à 2 fois par jour pour la désinfection avant la traite et/ou 1 à 2 fois par jour pour la désinfection après la traite

4. Législations nationales :

4.1 Arrêté 19/12/13 et Règlement CE N°834/2007

| Législations | Conforme |
|--|----------|
| Pour le nettoyage des surfaces et objets en contact avec des denrées alimentaires selon l'arrêté du 19/12/13 modifiant l'arrêté du 08/09/99. | Non |
| Conforme au cahier des charges du 28 décembre 2021 et complétant les dispositions des Règlements CE n° 2018/848 et 2021/1165 pour la production animale biologique. (voir site www.inao.gouv.fr). | Oui |

INDAL® LAC SPRAY

4.2 : Réglementation Biocide

Produit biocide en cours d'évaluation selon le Règlement UE n° 528/2012.

Règlement Biocide 528/2012 UE. Autres usages biocides, Type de produit (TP) n° :

3 - Produits biocides destinés à l'hygiène vétérinaire

| Type de souche | Norme | TP | Dose | Tps de contact | T°C |
|--|----------|----|------|----------------|-----|
| Bactéricidie - En condition de propreté (3 g/l d'albumine bovine). | | | | | |
| <i>Escherichia coli, Streptococcus uberis, Staphylococcus aureus.</i> | EN 1656 | 3 | 50% | 1 min | 30 |
| | EN 17422 | 3 | 80% | 1 min | 30 |
| Bactéricidie - En condition de saleté (10 g/l de lait écrémé - industrie du lait) | | | | | |
| <i>Escherichia coli, Streptococcus uberis, Staphylococcus aureus.</i> | EN 1656 | 3 | 50% | 5 min | 30 |
| | EN 17422 | 3 | 40% | 5 min | 30 |
| Levuricidie - En condition de propreté (3 g/l d'albumine bovine). | | | | | |
| <i>Candida albicans.</i> | EN 1657 | 3 | 80% | 1 min | 30 |
| Levuricidie - En condition de saleté (10 g/l de lait écrémé - industrie du lait) | | | | | |
| <i>Candida albicans.</i> | EN 1657 | 3 | 50% | 5 min | 30 |
| Virucidie - En condition de propreté (3 g/l d'albumine bovine). | | | | | |
| Modified Vacciniavirus Ankara (MVA). | EN 14675 | 3 | 80% | 1 min | 30 |
| Virucidie - En condition de saleté (10 g/l de lait écrémé - industrie du lait) | | | | | |
| Modified Vacciniavirus Ankara (MVA). | EN 14675 | 3 | 80% | 5 min | 30 |
| Virucidie phage - En condition de propreté (3 g/l d'albumine bovine). | | | | | |
| Bacteriophage P001, Bacteriophage P008. | EN 13610 | 3 | 50% | 1 min | 30 |

5. Matériel d'application

STOCKMEIER vous propose un large catalogue réunissant toute une gamme de matériel dédié à l'application et au stockage de nos produits, rétention, soutirage, transfert, dosage, moussage, pulvérisation... Demander un catalogue à votre technico-commercial ou écrivez-nous à baso@stockmeier.fr.



6. Conditions de stockage

Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver dans l'emballage d'origine fermé. Conserver à l'abri de la lumière solaire directe. Craint le gel.

Température de stockage : 5 – 40 °C

7. Consignes de sécurité

7.1 : Recommandations d'utilisation

Usage strictement réservé aux professionnels. Dangereux, respecter les précautions d'emploi. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit. Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable, notamment dans les lieux fréquentés par le grand public. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement. Fiche de données de sécurité (FDS) sur demande. En cas d'urgence, contactez un centre anti-poison. L'emballage vide ne doit pas être réutilisé, il doit être éliminé en tant que déchet dangereux sous la responsabilité du détenteur de ce déchet.

N° UFI : SS5F-57RT-CS0Y-WAYH.

7.2 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger, matières incompatibles, produits incompatibles

Se reporter aux chapitres 7.1, 7.2 et 8.2 de la fiche de données de sécurité.

8. Traitement des déchets

Se reporter au chapitre 13 de la FDS, éliminer via le service de collecte proposé par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR.

9. Divers

Les fiches de données de sécurité sont envoyées par mail selon les dispositions réglementaires lors de l'expédition de nos produits. Elles sont également disponibles auprès de notre force de vente. Les valeurs physicochimiques caractéristiques mentionnées sur cette fiche, hors chapitre spécifications de vente Stockmeier France, sont indicatives et non garanties, les spécifications et résultats des tests étant par ailleurs disponibles sur le certificat d'analyse. Le cas échéant, les concentrations indiquées au point "Propriétés biocides" représentent les concentrations biocides recommandées selon les tests d'efficacité réalisés par des laboratoires agréés. Ces dernières peuvent être adaptées selon les cas d'application. Votre commercial STOCKMEIER France se tient à votre disposition pour aborder ce sujet.

Les déclarations de ce document proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Elles ne dédouanent pas l'utilisateur de procéder à ses propres contrôles et sont rédigées sur la base de nos connaissances à la date de rédaction. Il appartient à l'acheteur et à l'utilisateur final le cas échéant, de s'assurer seuls et en dernier lieu de l'adéquation du produit au regard de l'usage prévu par leur secteur d'activité et des dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Litiges : Le tribunal de commerce de Rennes est seul compétent.